

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de l'Eglise à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de façade. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Rue d l'Eglise

Début :

Mardi, 26 juillet 2022 à 07h00

Fin:

Samedi, 30 juillet 2022 à 18h00

Motif:

Travaux de façade

Règlement :

GRE-201-2022

Grevenmacher, le 26 juillet 2022

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

Carine Majerus

Leon Gloden